

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE73

présenté par
M. Armand, rapporteur

ARTICLE 17

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« du ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.